

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 14 décembre 2018 rapportant l'arrêté du 2 octobre 2018 et portant cessation de fonctions (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Senlis

NOR : JUSB1834588A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2018 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Senlis ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé en date du 2 octobre 2018 sont modifiées comme suit :

En lieu et place de :

« Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame Sophie BOISSIER, secrétaire administrative, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Senlis ».

Il convient de lire :

« Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame Soraya CHOUAL, adjointe administrative, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Senlis ».

Article 2

Le reste sans changement.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'AMIENS en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 14 décembre 2018

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la cheffe du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY